Résolution sur les relations transatlantiques

2004/2630(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 319 voix pour, 94 voix contre et 151 abstentions, une résolution sur les relations transatlantiques.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE et UEN.

Les députés espèrent que le second mandat du président Bush et la nouvelle administration permettront un nouvel élan dans les relations transatlantiques entre l'Union européenne et les États-Unis. Ils attestent la volonté de l'Union et, en particulier, du Parlement européen de coopérer en vue de résoudre les problèmes planétaires qui appellent des efforts au niveau mondial et une approche conjointe. Ils invitent les États-Unis à assumer leur part de responsabilité envers la stabilité économique dans un monde de plus en plus interdépendant.

Le Parlement propose d'établir une « communauté d'action » transatlantique pour la coopération et les défis régionaux et mondiaux, se focalisant en particulier sur les trois actions conjointes suivantes:

1) l'élaboration d'une initiative de paix au Proche-Orient en accord avec les gouvernements et populations de cette région, afin de contribuer à une solution aux conflits existants, y compris la promotion de la démocratie en Palestine, en Iran et en Iraq;

2) la poursuite de la sécurité mondiale qui devrait être envisagée au regard des priorités suivantes:

- la lutte contre le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que la relance de la négociation du contrôle des armements et du désarmement au niveau multilatéral, dans le cadre du système des Nations unies, et au niveau bilatéral;
- la nécessité de s'attaquer aux sources du terrorisme au moyen, par exemple, d'une coordination de l'assistance au développement et de l'aide en faveur des processus démocratiques émergents sur la base du respect intégral des droits de l'homme et du droit international ;
- la nécessité d'une réponse efficace - sur la base commune des objectifs du millénaire pour le développement - aux nouveaux défis mondiaux tels que la réduction de la pauvreté, les maladies transmissibles et la dégradation de l'environnement, en particulier en favorisant les dialogues sur la protection climatique et les émissions liées aux transports;

3) un nouvel élan pour le renforcement du partenariat économique, en privilégiant des idées spécifiques destinées à réaliser pleinement l'intégration économique transatlantique, en progressant vers un accord aérien transatlantique général et en accélérant le dialogue sur la réglementation des marchés financiers afin de promouvoir un marché des capitaux transatlantique ouvert.